



Le Hadîth :

Selon Tamîn Ibn Aws Ad-Darî -*qu'Allâh l'agrée-* le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* a dit : « **"La religion c'est le bon conseil"**. »

Nous demandâmes : "Vis-à-vis de qui" ?

Il -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- dit : "Vis-à-vis de Dieu, de Son Livre, de Son Messager, des guides des musulmans et de leurs simples citoyens". » [Rapporté par Mouslim n°55]

Le commentaire du Hadîth :

L'imam Ibn Rajjab Al-Hanbali -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde-* a dit :

Al-Khattâbiy a dit : « **La Nacîhah est un mot qui traduit la phrase : vouloir le bien pour le Mansouh.**¹ »

Il a dit également : (...) « **Le sens de la Nacîhah à Allah : croire correctement à Son Unicité et avoir une intention sincère dans Son adoration.** »

Le sens de la Nacîhah à Son Livre : y croire et appliquer ce qu'il contient.

La Nacîhah à Son Messager -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- : Croire en sa Prophétie, et s'efforcer de lui obéir en ce qu'il a ordonné et interdit.

La Nacîhah au commun des musulmans : leur indiquer ce qui est bien pour eux. »

'Aboû 'Abdi-Ileh Mouhammad Ibn Nasr Al-Mirwazî dans son livre *Ta'zhimou Qadri-Ssalâh* dit que certains hommes de science ont expliqué ce Hadith d'une façon si belle, qu'on ne peut rien y ajouter. Nous rapportons ici ce passage comme il est, In shâ Allâhou Ta'âlâ :

Mouhammad Ibn Nasr dit : « Certains hommes de science ont dit :

¹ Celui à qui est adressée la Nacîhah.

L'explication [du mot] *Nacîhah* peut être résumée en disant : accorder de l'attention avec son cœur au destinataire de cette *Nacîhah*, quel qu'il soit.

Elle se divise en deux catégories : ce qui est obligatoire et ce qui est méritoire.

La *Nacîhah* obligatoire faite à Allah : c'est l'extrême attention de la part de la personne pour suivre [le chemin de] l'amour d'Allah, en appliquant ce qu'Il a ordonné et en évitant ce qu'Il a interdit.

Quant à La *Nacîhah* à Allah qui est méritoire : C'est de préférer Son amour à l'amour de soi. Ceci se manifeste lorsqu'on se trouve confronté à deux choix : l'un pour soi et l'autre pour son Seigneur, et qu'on commence alors par ce qui est pour son Seigneur, et qu'on retarde ce qui est pour soi.

Voilà donc globalement l'explication de la *Nacîhah* qui est faite à Allah, ce qui est obligatoire, et ce qui est méritoire. Nous citerons des exemples pour que soit compris par l'explication ce qui n'a pas été compris par l'énonciation.

L'obligatoire : c'est éviter les interdictions [d'Allah], pratiquer correctement ses obligations avec toutes ses forces tant qu'on est capable de le faire. Si jamais on se trouve incapable de pratiquer correctement à cause d'un mal², [on doit] avoir l'intention de faire ces obligations dès que l'empêchement disparaît. Allah dit :

« Nul grief sur les faibles, ni sur les malades, ni sur ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser (pour la cause d'Allah), s'ils sont sincères envers Allah et Son messager. Pas de reproche contre les bienfaiteurs. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

[Sourate At-Tawbah, verset 91]

Il les a appelé *Mouh'çinîn* (bienfaiteurs) car ils ont fait la *Nacîhah* à Allah avec leurs cœurs, quand ils ont été dans l'impossibilité de faire le djihâd avec leurs âmes.

Parfois, tout acte est absent, mais reste la *Nacîhah* à Allah. Lorsqu'on est malade au point de ne rien pouvoir faire avec ses membres, que ce soit avec la langue ou autre, l'esprit reste intègre ayant la *Nacîhah* à Allah toujours présente : il regrette ses péchés, et garde l'intention d'appliquer ce qu'Allah lui a ordonné et d'éviter ce qu'Il lui a interdit, dès qu'il aura guéri. Dans le cas contraire, il n'aura pas fait de *Nacîhah* à Allah.

(...) Parmi la *Nacîhah* que l'on doit obligatoirement à Allah, il y a aussi le fait de ne pas être satisfait de la désobéissance d'un pécheur, et le fait d'aimer ceux qui obéissent à Allah et à son messager.

Quant à la *Nacîhah* méritoire que l'on doit à Allah : c'est de s'efforcer de Le préférer à toute chose aimée par le cœur et le corps. (...) Car si celui qui fait la *Nacîhah* à quelqu'un fait un effort sincère, il ne lui préférera pas sa propre personne, et fera tout ce qui pourrait susciter la joie et l'amour chez cette personne. De même pour celui qui fait la *Nacîhah* à Allah (...) Pour ce qui est de la *Nacîhah* pour Le Livre d'Allah : C'est l'extrême amour pour lui, le fait de le révéler pour son importance, car c'est La Parole du Créateur, l'extrême ardeur pour le comprendre, l'extrême attention dans sa méditation, le fait de s'arrêter en le lisant pour

² Tel que la maladie, emprisonnement, ou autre.

chercher le sens que notre Seigneur a voulu que nous comprenions ou que nous appliquions pour lui obéir une fois qu'on l'aura compris. Ainsi, si une lettre d'un riche parvenait à une personne qui fait de la *Nacîhah* aux gens, il [chercherait à la] comprendre pour appliquer ce qu'il lui a écrit. De même pour celui qui fait la *Nacîhah* pour Le Livre de son Seigneur. C'est à dire qu'il [doit] le comprendre pour appliquer, pour Allah, ce qu'Il lui a ordonné de la façon que notre Seigneur aime et agréé. Puis [il doit] diffuser cette compréhension parmi les gens, et toujours continuer à étudier [le Livre d'Allah] en l'aimant, en adoptant les bons caractères qui y sont décrits et l'éthique qu'il porte en lui.

Quant à la *Nacîhah* qui est fait au Messenger d'Allah -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- : De son vivant, [elle consistait à] s'efforcer de lui obéir, de l'assister, de l'aider, de donner de l'argent s'il en a besoin, et de (...) l'aimer.

Après sa mort, [elle consiste à] s'occuper d'étudier sa *Sounnah*, ainsi que ses bons caractères et son éthique, donner de l'importance à ses ordres, s'obliger de les appliquer, se mettre durement en colère contre celui qui suit autre chose que sa *Sounnah*, et se détourner de lui ; et se mettre aussi en colère contre celui qui applique [cette *Sounnah*] pour un but d'ici-bas (...). [Cette *Nacîhah* au Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- consiste aussi à] aimer ceux qui avaient un lien de parenté avec lui, ceux qui ont fait la *Hidjrah*³ avec lui, ceux qui l'ont assisté, et ceux qui l'ont accompagné [ne serait-ce qu'] un moment de jour ou de nuit en étant musulmans.

[Elle consiste également] à l'imiter dans ses habits et sa façon de se vêtir.

La *Nacîhah* pour les gouvernants des musulmans : C'est le fait de souhaiter qu'ils soit droits, sages et justes, aimer que la communauté se réunisse autour d'eux, détester que la communauté se réunisse contre eux, leur montrer de l'obéissance dans ce qui correspond à l'obéissance à Allah, détester ceux pensent qu'il faut se rebeller contre eux , et souhaiter qu'ils soient forts dans l'obéissance d'Allah.

La *Nacîhah* pour le commun des musulmans : C'est d'aimer pour eux ce que l'on aime pour soi, de détester pour eux ce que l'on déteste pour soi, d'avoir de la pitié pour eux, d'avoir de la miséricorde avec les plus jeunes d'entre eux, d'avoir de la révérence pour les plus vieux d'entre eux, de s'attrister pour ce qui les attriste, de se réjouir pour ce qui les fait se réjouir, même si cela lui nuit dans la vie d'ici-bas. Comme par exemple leur vendre de la marchandise à bas prix, même si cela lui fait perdre le gain qu'il aurait pu faire avec son commerce. C'est aussi le fait de détester tout ce qui leur nuit en général, et d'aimer ce qui les mène vers la réforme, aimer tout ce qui fait qu'ils s'aiment entre eux, et souhaiter que les bienfaits leur soient toujours accordés.

[Cela consiste aussi à] leur porter secours contre leurs ennemis, et à repousser tout mal ou chose détestable qui les touche...⁴

³ Emigration de la Mecque vers la ville de Médine.

⁴ Nous vous recommandons fortement de lire l'ouvrage de l'imam Ibn Rajab sur la différence entre la critique et le bon conseil que vous pouvez télécharger gratuitement sur notre site bi fadli l-Lah.